

2024_05_AC_Jurys_examens_SMPM_Medecine_DFG_Sc_medicales

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, L 632-1 et suivants et R 632-1 et suivants,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du diplôme de formation générale en sciences médicales est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales – 2^{ème} année

Semestre 3 et Semestre 4 – Jury de 2^{ème} année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Monsieur le Professeur VITON Jean-Michel

Suppléant(e) : Madame le Professeur CHAUMOITRE Kathia

Liste des membres :

Monsieur le Professeur ADALIAN Pascal
Monsieur le Docteur APPAY Romain
Monsieur le Professeur BERBIS Philippe
Monsieur le Docteur BOUCRAUT Joseph
Monsieur le Professeur BOYER Laurent
Monsieur le Professeur CHAMPSAUR Pierre
Madame le Professeur COURBIERE Blandine
Monsieur le Professeur DANIEL Laurent
Monsieur le Professeur DARMON Patrice
Monsieur le Docteur DUFOUR Jean-Charles
Madame le Professeur FENOLLAR Florence
Madame le Docteur GASTALDI Marguerite
Monsieur le Professeur GIORGI Roch
Monsieur le Professeur GRANDVAL Philippe
Monsieur le Professeur KRAHN Martin
Monsieur le Professeur LE COZ Pierre
Madame le Professeur FRAISSE Jeanne
Madame le Docteur MEZOUAR Soraya
Monsieur le Professeur MICHELET Pierre
Monsieur le Professeur SCHLEINITZ Nicolas
Monsieur le Professeur SIMON Nicolas
Madame le Professeur CHAUMOITRE Kathia

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

-

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales – 3^{ème} année

Semestre 5 et Semestre 6 – Jury de diplôme

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Monsieur le Professeur VITON Jean-Michel

Suppléant(e) : Madame le Professeur CHAUMOITRE Kathia

Liste des membres :

Monsieur le Professeur ADALIAN Pascal
Madame le Professeur LOOSVELD Marie
Monsieur le Professeur ASTOUL Philippe
Monsieur le Professeur AVIERINOS Jean-François
Monsieur le Professeur BARTOLOMEI Fabrice
Monsieur le Professeur BURTEY Stéphane
Madame le Professeur DAUMAS Aurélie
Monsieur le Professeur GIORGI Roch
Madame le Docteur JEGO-DESPLAT Sophie
Monsieur le Professeur LAFFORGUE Pierre
Madame le Professeur MEYER DUTOUR Anne
Monsieur le Professeur TOSELLO Barthélémy
Monsieur le Docteur DUFOUR Jean-Charles

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-

-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

-

-

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 novembre 2024



Pour le Président et par délégation
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales